

Mention PAC hybride

Les essentiels



Pour accompagner le développement de la PAC hybride gaz et ainsi contribuer à la croissance des ventes, l'Association des Professionnels du Gaz (PG) lance une mention PAC hybride.

► Pourquoi une mention PAC hybride ?



Un gage de qualité et de professionnalisme pour les particuliers

Assise sur des **qualifications métier** attestant de la compétence des professionnels, la mention permet aux particuliers de :

- Identifier aisément les **professionnels compétents**,
- Bénéficier d'un **accompagnement optimal** dans son projet.



Une opportunité de se différencier pour les professionnels

La mention permet aux PG de :

- Appartenir à un **réseau reconnu** avec une animation dédiée
- Valoriser leur **expertise** auprès des particuliers
- Bénéficier d'un **apport d'affaires supplémentaire**

► Quels sont les critères d'accessibilité à la mention ?

L'obtention de la mention est le fruit d'une démarche volontaire et offerte.

3 critères d'accessibilité :

- Être Professionnel du Gaz (PG)
- Être Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)
- Être en capacité de faire (ou faire faire) la maintenance



Mention PAC hybride

Les essentiels



► Quels sont les engagements à respecter pour accéder à la mention ?

Les PG doivent attester sur l'honneur respecter des engagements.

6 engagements :

- Proposer, lorsque cela s'avère pertinent un devis avec un équipement PAC hybride gaz aux clients le sollicitant pour l'installation d'une PAC air – eau,
- Maîtriser les aides publiques disponibles et informer ses clients,
- Respecter les règles de dimensionnement validées par UNICLIMA et l'AFPAC,
- Assurer la maintenance soit directement soit via un co-traitant ou un sous-traitant,
- Se former régulièrement, notamment avec l'appui du dispositif proposé par l'Association PG,
- S'assurer d'un haut niveau de satisfaction des clients.

► Quelles sont les étapes d'obtention de la mention ?

